

Déclaration terminée et envoyée :

Rappel



Si vous avez renseigné une adresse de messagerie électronique, un courriel contenant les informations suivantes vous a été envoyé.

Le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie que vous avez choisi prendra contact avec vous, par courriel ou téléphone, pour convenir d'un rendez-vous.

Merci de votre visite.

En cas d'urgence, et notamment de vol de véhicule, appelez également par téléphone le 17 ou le 112.

Si vous êtes mineur, il vous est rappelé que vous devez vous déplacer accompagné de votre représentant légal.

Votre demande a été enregistrée sous le numéro : **b63b161347**

Ce numéro doit obligatoirement être présenté à l'unité de gendarmerie ou au service de police pour permettre le traitement de votre plainte.

Vous avez choisi de finaliser et signer votre déclaration à l'unité suivante :

- Commissariat de police de Clermont-Ferrand - Secteur Saint Jacques
- 23 rue des Liondards 63000 CLERMONT FERRAND
- téléphone : 04 73 15 35 95

Date et heure souhaitée : Jours de semaine entre 15h et 17h30.

Un message a été envoyé à l'unité qui vous proposera un rendez-vous dans les meilleurs délais.

PIECES A PRESENTER LORS DE LA SIGNATURE DE LA PLAINTE :

Pour justifier de votre identité, munissez vous de l'un des documents suivants :

- votre carte d'identité,
- votre passeport,
- votre livret de famille,
- un extrait ou une copie intégrale d'acte de naissance,
- votre titre de séjour
- ou le récépissé de la demande de renouvellement de ce titre.

Pour justifier du préjudice subi, munissez-vous, dans la mesure du possible :

- en cas d'atteintes corporelles :

- des certificats médicaux en votre possession ;

- en cas de dommages matériels :

- de tous les justificatifs de la nature et du montant de ces dommages (factures, devis...);
- de tous les renseignements complémentaires relatifs aux objets volés ou dégradés dont vous disposez (photographies notamment) ;

- en cas de dommages à un véhicule, ou si un véhicule est impliqué :

- du certificat d'immatriculation et de l'assurance du véhicule ;
- du véhicule lui-même, dans le cas où des opérations de police scientifique et technique devraient être menées.

Vous venez de terminer avec succès la procédure d'enregistrement d'une pré-plainte en ligne. Merci de prendre un instant pour répondre à notre questionnaire de satisfaction : Questionnaire de satisfaction

Cliquez sur le lien suivant pour sortir : [Sortie](#)